

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2025

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 033-213304850-20250414-DE2025_04_16-DE

Concernant le Compte Financier Unique 2024

COMPTABILITE / 48550

BUDGET TRANSPORT

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Pouvoir : 1
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes : Contre : 0
Pour : 15
Abstention : 0

Séance du 14 avril 2024 à 18 heures
Délibération n° 2025-04-16

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHEL, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Madame Agnès ALFONSO-CHARIOL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

S'LO

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		21 958,75		58 969,79		80 928,54
Opérations de l'exercice	60 074,66	65 167,56			60 074,66	65 167,56
TOTAUX	60 074,66	87 126,31		58 969,79	60 074,66	146 096,10
Reste à réaliser	-	-		-	-	-
TOTAUX CUMULES	60 074,66	87 126,31	0,00	58 969,79	60 074,66	146 096,10
RESULTAT EXERCICE		5 092,90				
RESULTAT CUMULE	-	27 051,65	-	58 969,79	-	86 021,44
	EXCEDENT CUMULE				EXCEDENT CUMULE	

Le Conseil Municipal :

1°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeurs entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête le Compte Financier Unique 2024 selon les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : MM. BIHR, CANTE, CANTIN, CURELY, DURAND, FONMARTY, GRANEREAU, GUE LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, ROSSI, UGOLINI.

Monsieur DUPONT a donné pouvoir à Monsieur FONMARTY.

La Maire,



Agnès ALFONSO-CHARIOL